



# CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Membre du conseil municipal,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira à la mairie le

**LUNDI 02 DÉCEMBRE 2024 À 19 HEURES**

en séance ordinaire et vous prie de bien vouloir y assister.



Le Maire,  
Thierry BELLONI

## ORDRE DU JOUR

### **POINT N° 1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 1.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024
- 1.3. DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### **POINT N° 2 - AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 2.1. 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION - DEMANDE DE SUBVENTION
- 2.2. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MUTUELLE PRÉVOYANCE DES AGENTS
- 2.3. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- 2.4. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

### **POINT N° 3 – URBANISME ET AFFAIRES FONCIÈRES**

- 3.1. APPROBATION DES PROGRAMMES DES TRAVAUX D'EXPLOITATION (AVEC ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES) ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX - ANNÉE 2025
- 3.2. ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES 2026
- 3.3. CHASSE : AVENANT AU BAIL DE LOCATION

### **POINT N° 4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES - RAPPORTS D'ACTIVITÉ : TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE, SUEZ, SIVU BP HARDT ET RÉGIE DE L'EAU M2A - EXERCICE 2023**

### **POINT N° 5 - DIVERS**

- 5.1. CONSTRUCTION D'UN PÉRISCOLAIRE – POINT D'AVANCEMENT
- 5.2. PLUi – POINT D'AVANCEMENT